



# Conseil Municipal n° 2026-3

## Mardi 14 avril 2026

**Présents** : Christian DERBOUL, Françoise LEMERLE, Louis PASCUAL, Liliane DENIS, Hervé MOISSONNIER, David LECOANET, Sandrine THOMAS, Chrystel ANTOINE, Paul CALVET, Johann RONY, Caroline GIMENEZ, Iléna PONS.

**Absent excusé** : Frédéric PAULOIS pouvoir donné à Christian DERBOUL, Virginie LAMONTAGNE pouvoir donné à Françoise LEMERLE, Cédric JOLY.

**Date de convocation** : 9 avril 2026

La séance est ouverte à 20 heures et levée à 21 heures.

### DÉLIBÉRATION

#### Délibération n°1 : Indemnités de fonctions des Adjointes

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2123-20 et suivants,

Vu les arrêtés municipaux du 1<sup>er</sup> avril 2026 portant délégation de fonctions aux Adjointes aux Maire,

Considérant que les articles L.2123-24 et L.2511-34 et L.2511-35 du Code général des collectivités territoriales fixent le taux maximum des indemnités de fonctions susceptibles d'être versées aux Adjointes,

Considérant de la commune de CHEVINAY compte 594 habitants,

Le Conseil Municipal décide de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions d'adjointes, dans la limite de l'enveloppe budgétaire constituée par le montant des indemnités maximales susceptibles d'être allouées aux adjointes, par les articles L.2123-24 et L.2511-34 et L.2511-35 précités, fixé aux taux suivants :

- 11,77 % de l'indice 1027, soit une indemnité brute de 483,81 €.

**Délibération adoptée : 13 votes pour et 1 abstention**



#### Délibération n°2 : Composition des Commissions Communales

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que le Code Général des Collectivités Territoriales permet au Conseil Municipal de constituer des commissions d'instruction composées de conseillers municipaux. Ces commissions peuvent avoir un caractère permanent et sont dans ce cas, constituées dès le début du mandat.

Le Conseil Municipal procède à la désignation des commissions, au nombre de 8, selon le tableau ci-dessous :

<b>Commission</b>	<b>Responsable</b>	<b>Membres</b>
Finances	Christian DERBOUL	Tous (Commission Générale)
Urbanisme	Frédéric PAULOIS	Caroline GIMENEZ, Louis PASCUAL, Chrystel ANTOINE, Cédric JOLY
Travaux -	Louis PASCUAL	Hervé MOISSONNIER, Cédric JOLY, Liliane DENIS, Paul CALVET
Communication - Culture	Virginie LAMONTAGNE	Iléna PONS, Chrystel ANTOINE, Françoise LEMERLE, Sandrine THOMAS, Caroline GIMENEZ
Affaires Scolaires - Affaires Sociales	Françoise LEMERLE	Caroline GIMENEZ, Iléna PONS, Johann RONY, Liliane DENIS, Sandrine THOMAS,
Environnement Fleurissement	Frédéric PAULOIS	David LECOANET, Sandrine THOMAS, Johann RONY, Liliane DENIS, Christian DERBOUL, Paul CALVET
Comité des fêtes	David LECOANET	Johann RONY
Appel d'Offres	Christian DERBOUL	<b><i>Cf Délibération n°3</i></b>

***Délibération adoptée à l'unanimité***



### Délibération n°3 : Élection des délégués auprès de la Commission Appel d'Offres

Vu les dispositions des articles L. 1414-2 et L. 1411-5 du code général des collectivités territoriales, prévoyant que la Commission d'Appel d'Offres d'une commune de moins de 3 500 habitants doit comporter, en plus du Maire, président de droit, trois membres titulaires et trois membres suppléants élus au sein du Conseil Municipal à la représentation proportionnelle au plus fort reste,

Le Conseil Municipal décide de procéder, au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste, à l'élection des membres devant composer la Commission d'Appel d'Offres à caractère permanent.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :  
Tous les délégués ont été élus au 1<sup>er</sup> tour, à l'unanimité.

<b>Délégués titulaires</b>	<b>Délégués suppléants</b>
Chrystel ANTOINE	Hervé MOISSONNIER
Paul CALVET	Louis PASCUAL
Frédéric PAULOIS	Françoise LEMERLE

***Délibération adoptée à l'unanimité***

#### Délibération n°4 : Nomination des correspondants communaux auprès de l'Office du Tourisme

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que suite au renouvellement du Conseil Municipal, il y a lieu de désigner de nouveaux correspondants de la Commune à l'Office du Tourisme.

Le Conseil Municipal désigne comme correspondants de la Commune à l'Office du Tourisme :  
David LECOANET et Hélène RIMBAUD.

**Délibération adoptée à l'unanimité**

☺ ☺ ☺ ☺ ☺

#### Délibération n°5 : Représentants de la Commune au SIDESOL

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que suite au renouvellement du Conseil Municipal, il y a lieu de désigner de nouveaux représentants de la Commune au SIDESOL.

Le Conseil Municipal désigne :

Comme délégués titulaires : Louis PASCUAL et Cédric JOLY  
Comme délégués suppléants : Caroline GIMENEZ et Iléna PONS

Et transmet cette délibération au Président du SIDESOL.

**Délibération adoptée à l'unanimité**

☺ ☺ ☺ ☺ ☺

#### Délibération n°6 : Représentants de la Commune au SYDER

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que suite au renouvellement du Conseil Municipal, il y a lieu de désigner de nouveaux représentants de la Commune au SYDER.

Le Conseil Municipal désigne :

Comme délégué titulaire : Frédéric PAULOIS  
Comme délégué suppléant : Paul CALVET

Et transmet cette délibération au Président du SYDER.

**Délibération adoptée à l'unanimité**

☺ ☺ ☺ ☺ ☺

#### Délibération n°7: Participation financière au SYDER 2026

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la participation au SYDER de la Commune peut être budgétisée ou fiscalisée, en totalité ou en partie.

Monsieur le Maire invite à se prononcer en faveur de la fiscalisation pour l'année 2026. Il explique que les charges fiscalisées en 2026 seront cependant moins élevées qu'en 2025.

Le Conseil Municipal décide de fiscaliser, la totalité de la contribution 2026 de la commune aux charges du SYDER, d'un montant de 11 874,66 €.

**Délibération adoptée à l'unanimité**